



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°024/2019

OBJET : Finances : Fixation du Taux des trois taxes locales directes, pour l'année 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le 27 du mois de mars à 19 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2019.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENZANDOTTI/ Françoise DAMILANO / Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI / Sophie ESPOSITO / Delphine BOLLARO/ Taoufik FATFOUTA/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Gracienne DODAIN/ Marc LEROY/Catherine DINI / Jérémy GIBELLIN / Jean-Luc CAMBRA .

PROCURATIONS : Eddie DEGIOVANNI à Romain BIANCHI / Véronique PINAI à Alexandra RUSSO.

ABSENT : Mélanie MORINI / Jean-Yves LESSATINI/ Sonia CHAKROUNI / Guy GRANIER/ Régine RODRIGUEZ / Jacky DUBIEZ

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire.

Il est décidé au Conseil municipal :

- de fixer pour l'année 2019 les trois taxes locales directes relevant de sa compétence, ainsi qu'il suit :

TAXE D'HABITATION	22,47 %
FONCIER BATI	14,49 %
FONCIER NON BATI	32,34 %

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour la mise en œuvre de cette décision.

.....
Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 19
Votants : 21
Absents : 06
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 02

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIRE CERTIFICAT CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de Drap

